



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les Autrichiens commencent enfin à faire parler d'eux. La principale armée du feld-marchal lieutenant Benedeck a fait un premier mouvement offensif et franchi la frontière de la Haute-Silésie prussienne. « Il semble, dit le bulletin du *Moniteur*, que le grand point d'attaque des envahisseurs doive être à l'extrémité de cette province. » Une dépêche de la télégraphie privée, datée de Berlin, ajoute qu'on s'attend à ce qu'une grande bataille soit très-prochainement livrée de ce côté. Sur ce dernier point, nous croyons qu'à Berlin on n'en sait pas plus long qu'ici. Ce à quoi il faut s'attendre avant tout, c'est à un déluge de nouvelles d'autant plus hasardées que la rupture des communications et le secret gardé par les généraux rendront plus difficile la connaissance exacte des faits.

L'Indépendance belge publie la dépêche suivante :

Neisse (Silésie prussienne), 19 juin.

D'après une source officielle, les Autrichiens ont commencé hier soir les hostilités. Une patrouille autrichienne a passé les frontières, près de Guhrau, et a fait feu sur une patrouille prussienne.

Un corps autrichien, composé de 4,000 hommes et divisé en plusieurs colonnes, s'est dirigé vers la frontière.

Le *Mercur* d'Allona, journal officiel, annonce que le contingent militaire de Hambourg a reçu, le 16, l'ordre de se tenir prêt à mar-

cher sur les duchés. Hambourg reçoit une garnison et des commandants prussiens.

Une contribution de 12,000 thalers a été imposée à la ville de Harbourg (Hanovre).

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, dit que l'empereur François-Joseph a l'intention de réunir autour de lui les princes allemands fidèles à la Confédération, en vue d'une délibération sur la Constitution fédérale. Cette question de la réforme préoccupe aussi vivement le cabinet de Berlin, et peut-être faut-il s'attendre à le voir bientôt prendre à cet égard quelque mesure décisive. Sa politique se dessine très-nettement; c'est dans la Hesse-Electorale qu'il paraît devoir en faire la première application. On assure, en effet, qu'il est en train de négocier avec les Chambres hessoises, qui, comme on sait, ont refusé de s'associer à la décision de la Diète.

On dit à Vienne que l'ambassadeur français, M. le duc de Grammont, serait entré en négociations avec le cabinet autrichien, au sujet des garanties que la France désire avoir afin d'écartier le danger d'une conflagration générale. Les négociations entamées seraient en voie d'aboutir.

L'annonce de la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche a été accueillie dans les deux Chambres du Parlement italien par d'enthousiastes applaudissements. Le roi Victor-Emmanuel est parti le 21, à cinq heures du matin, de Florence pour l'armée, au milieu d'un grand concours de peuple qui poussait des acclamations frénétiques. Le prince de Cari-

gnan a pris la régence. Le cabinet Ricasoli est entré en fonctions.

L'Italie annonce qu'avant son départ, Victor-Emmanuel a reçu l'ancien dictateur de la Hongrie, M. Kossuth.

Les journaux de Florence sont d'accord pour déclarer qu'en dehors même de la question vénitienne, l'Italie a un intérêt vital à ce que l'Autriche n'ait pas la suprématie en Allemagne, attendu que la continuation de cette suprématie serait la négation du principe des nationalités, et conséquemment une menace pour l'Italie.

Le gouvernement italien, dans sa réponse à l'invitation à la conférence, a eu raison de dire que le conflit actuel touchait aux bases de l'existence de l'Autriche et de l'Italie.

La reconstitution de la nationalité italienne et de la nationalité allemande exige, en effet : ou que la monarchie autrichienne disparaisse, expulsée d'Allemagne comme d'Italie, ou que l'Italie et la Prusse, avec le principe de nationalité qu'elles représentent, soient écrasées. Le roi Victor-Emmanuel et le roi Guillaume exécuteront ce double programme jusqu'au bout, sans transactions partielles. Les journaux italiens repoussent les insinuations de la presse autrichienne sur l'éventualité de cession, qui rompraient la coopération de l'Italie avec la Prusse. L'ordre européen doit être reconstitué sur les bases du principe des nationalités et de la déchéance de la maison de Hapsbourg.

A Londres, on continue à faire les commentaires les plus divers sur les intentions du ministère. Le *Daily-News* dit que lord Clarendon

a annoncé d'une manière positive sa démission; d'après le *Morning-Post*, la reine aurait refusé de l'accepter. Le *Times* croit que lord Russell serait disposé à dissoudre le Parlement : cette mesure est recommandée par le *Morning-Star*.

La dépêche suivante a été expédiée de New-York, le 9 juin.

Un corps fédéral de 2,000 à 3,000 hommes, sous les ordres du général Spear, a passé la frontière canadienne près de Highgate. Fer-mont aurait occupé, le 7, le fort de Pigeon-Hill, où il aurait battu un corps de cavalerie anglaise et capturé trois étendards. La cavalerie fédérale aurait aussi battu la cavalerie anglaise à Fre-lightsburg.

Les troupes, commandées par le général Spear, sont fort démoralisées; tous les autres fédéraux cherchent à retourner aux États-Unis. Beaucoup de chefs fédéraux ont été arrêtés par les autorités fédérales à Saint-Albans, Maloué, et sur d'autres points. Le général Murphy a été arrêté à Buffalo.

Le *Moniteur prussien* publie un manifeste du roi adressé « A mon peuple! » En voici la substance :

« L'espérance que de la confraternité des armes, entre la Prusse et l'Autriche, sortirait une alliance, basée sur une estime réciproque et ayant pour objet la prospérité de l'Allemagne, a été déçue. L'Autriche ne reconnaît pas dans la Prusse son alliée naturelle, mais une rivale hostile.

» Par suite, elle a entraîné les souverains allemands à rompre le lien fédéral. Le cri de

## PETIT LÉTON.

2

## L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.

(Suite.)

Quant à Maurice, je fus frappé de l'air brusque et dégagé qu'il rapportait des garnisons et des champs de manœuvre. C'était du reste toujours la même physionomie terne et froide; il souriait avec une sorte de plaisir contraint quand ses yeux rencontraient ceux de sa charmante femme, mais de temps en temps son œil s'allumait d'un feu sombre et jetait à droite et à gauche, dans la salle, des regards inquiets et soupçonneux.

La vieille Catherine avait mis un tablier neuf et servait à table avec d'autres domestiques. Comme elle me donnait une assiette, je lui demandai à l'oreille pourquoi Claude ne servait pas aussi?

— Notre Maurice, me répondit-elle, n'a pas voulu qu'il entrât ici. Il sent trop l'écurie.

Le lecteur ne me saura pas trop mauvais gré de lui épargner les plaisanteries, les quolibets, les chansons et tout le menu détail de la grosse gaieté villageoise qui accompagnent généralement les fêtes

de ce genre. Tout marchait à souhait, bonnes saucées, bons vins et bons mots; tout alla en crescendo de gaieté et de belle humeur jusqu'au rôti. Mais au moment où l'on venait de servir un magnifique quartier de chevreuil, piqué, fumant et ruisselant de jus par toutes ses crevasses, comme le bonhomme Michon s'appretait à plonger son couteau dans la chair odorante et tendre du cuissot, on s'aperçut... je vous le donne en mille! On s'aperçut que la mariée dormait. Le nez penché sur son assiette, les bras inertes le long du corps, elle dormait profondément.

Ce fut l'occasion d'un redoublement de plaisanteries, de cris et de trépignements.

Chose étrange! tout ce tapage éclata en pure perte. La mariée ne s'éveillait pas.

— C'est drôle, fit le père Michon en posant son couteau, elle a pris du café avant dîner.

— Du café!

— Oui, une demi-tasse. Elle était fatiguée, la petite. Elle a voulu du café noir, à preuve que Claude le lui a porté dans un coin du jardin et qu'elle l'a bu sans sucre.

Déjà Françoise Michon et trois ou quatre matrones de la société entouraient la somnolente Camille, lui

tapaient les mains, lui faisaient respirer du vinaigre et des sels, l'inondaient d'eau froide et la chatouillaient avec des plumes brûlées sous le nez. Rien n'y fit. La mariée dormait irrésistiblement, car on reconnaissait bien, de temps à autre, un spasme, un effort de la dormeuse pour secouer sa stupeur, mais elle retombait aussitôt, et ces indices de volonté devenaient de plus en plus rares.

Après dix minutes de soins et de tentatives infructueuses, il fallut l'emporter et la coucher sur son lit.

La fête était en désarroi, la table abandonnée. Chacun s'esquiva de son côté, et, au coucher du soleil, un silence de mort régnait dans cette maison, tout à l'heure pleine de cris joyeux et d'éclats de rire.

Maurice, sans grand bruit, s'était employé avec sa mère auprès de Camille tant qu'on espéra l'éveiller. Quand on dut emporter la jeune femme je le vis essuyer furtivement une larme, puis multiplier autour de lui ces regards sombres et inquisiteurs dont il m'avait attristé pendant tout le commencement du repas interrompu. Finalement il sortit et je le suivis.

— Que cherchez-vous? me dit-il au milieu du jardin.

— Je cherche Claude.

— Je le cherche aussi.

Mais nous eûmes beau faire, Claude était introuvable, et nous rentrâmes à la maison, passé minuit, sans avoir pu seulement flairer sa trace.

La nuit fut pour tout le monde nuit blanche au Cheval-Blanc. Le sommeil inexplicable de Camille déconcerta toutes les ressources de la tendresse et de la science. Au point du jour, la respiration avait cessé, le cœur ne battait plus. La mariée était morte!

J'aurais voulu m'enfuir, m'arracher au spectacle de cette maison désolée dans ses ornements de fête. Mais d'impérieuses affaires m'obligeaient de demeurer deux jours encore. Il fallut assister aux funérailles, tâcher de consoler la sombre douleur de Maurice qui ne se manifestait que par un silence effrayant et rester comme un intrus, dans cette famille où l'on ne parlait plus qu'avec des larmes, et où le soupçon planait de toutes parts.

Claude n'avait pas reparu.

Le soir de l'enterrement, décidé à partir, coûte que coûte, j'avais bouclé ma valise et recommandé qu'on m'éveillât dès l'aube, et que mon cheval fût sellé.

guerre de l'ennemi est l'abaissement de la Prusse.

» Dans le peuple prussien vit l'esprit de 1813; et ses adversaires se trompent, s'ils croient la Prusse paralysée par ses dissiments intérieurs. En face de l'ennemi, tout ce qui faisait de l'opposition se rallie pour rester uni dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. »

Le manifeste, après avoir rappelé que la France, de concert avec l'Angleterre et la Russie, ont vainement tenté d'amener un arrangement amiable, continue ainsi :

« Nous devons combattre pour notre existence, et engager une lutte à outrance avec ceux qui veulent abaisser la Prusse du grand-électeur, de Frédéric-le-Grand et des guerres d'affranchissement. Si Dieu nous accorde la victoire, nous serons assez forts pour renouer, d'une manière plus solide et plus avantageuse, les liens allemands qui viennent d'être brisés par ceux qui redoutent le droit et la force de l'esprit national. »

Voici le manifeste adressé par Victor-Emmanuel aux Italiens :

Il y a déjà sept ans que l'Autriche attaquant mes Etats parce que j'avais soutenu la cause commune de la patrie dans les conseils de l'Europe, je repris l'épée pour défendre mon trône, la liberté de mes peuples, l'honneur du nom italien et pour combattre pour le droit de la nation. La victoire se déclara en faveur du bon droit. La valeur de l'armée, le concours des volontaires, la concorde et la sagesse du peuple et le concours d'un allié magnanime nous valurent presque l'entière indépendance de l'Italie. De suprêmes motifs, que nous devions respecter, nous empêchèrent d'accomplir alors notre juste et glorieuse entreprise.

Une des plus nobles provinces de l'Italie, que les vœux des populations avaient réunie à ma couronne, et qu'une héroïque résistance et une continuelle protestation contre la domination étrangère nous rendait particulièrement chère et sacrée, resta dans les mains de l'Autriche. Quoique plein de douleur en mon cœur, je m'abstins de troubler l'Europe qui désirait la paix. Mon gouvernement s'appliquait à perfectionner l'œuvre intérieure, à ouvrir les sources de la prospérité publique, à fortifier le pays par terre et par mer, en attendant l'occasion favorable d'accomplir l'indépendance de Venise.

Quoique l'attente ne fût pas sans danger, néanmoins nous sûmes renfermer dans nos cœurs, moi, mes sentiments d'Italien et de Roi, et mon peuple ses justes impatiences; je conservai intact le droit de la nation, la dignité de la couronne et du Parlement, afin que l'Europe comprît ce qui était dû à l'Italie.

L'Autriche se renforçant subitement sur notre frontière, et nous provoquant par une

attitude hostile et menaçante, est venue troubler l'œuvre pacifique de réorganisation du royaume.

A cette injuste provocation, j'ai répondu en reprenant les armes, et vous avez donné un grand spectacle en accourant avec promptitude et enthousiasme dans mon armée et dans les rangs des volontaires.

Néanmoins, lorsque des puissances amies tentèrent de résoudre les difficultés par un congrès, je donnai ce dernier gage de mes sentiments à l'Europe et je me hâtai d'accepter. L'Autriche a refusé encore cette fois les négociations, repoussant tout accord et donnant ainsi une nouvelle preuve que si elle a confiance dans ses forces, elle n'a pas également confiance dans la bonté de sa cause et de son droit.

Vous aussi, Italiens, vous pouvez avoir confiance dans vos forces en regardant avec orgueil votre vaillante armée et votre forte marine : mais vous pouvez encore avoir confiance dans la sainteté de votre droit, dont le triomphe est désormais immanquable. Nous sommes soutenus par le jugement de l'opinion publique, par la sympathie de l'Europe, qui sait que l'Italie indépendante et sûre de son territoire deviendra pour elle une garantie de paix et d'ordre.

Italiens, je donne le gouvernement de l'Etat au prince de Carignan, et je reprends l'épée de Goitota, Pastrengo, Palestro, et San-Martino. Je sens que j'accomplirai les vœux faits sur le tombeau de mon magnanime père. Je veux être encore une fois le premier soldat de l'indépendance italienne.

Voici le texte du manifeste de l'empereur d'Autriche dont le télégraphe nous donnait hier le résumé :

« A mes peuples !

» Au milieu de l'œuvre de paix que j'avais entreprise dans le but d'asseoir sur des fondements solides la forme constitutionnelle qui devait consolider l'unité et la puissance de l'empire dans toutes ses parties, en même temps qu'assurer le libre développement intérieur autonome des différents pays qui relèvent de ma couronne, mes devoirs de souverain m'obligent d'appeler sous les drapeaux toutes mes armées.

» Aux frontières de mes Etats, au sud comme au nord, se dressent les forces des deux ennemis alliés dans une seule et même pensée, celle d'ébranler la puissance et la position de l'Autriche en Europe.

» Aucun prétexte de guerre n'a été donné par moi. Loin de là, j'en prends Dieu le Tout-Puissant à témoin, j'ai toujours considéré comme mon devoir de souverain de conserver à mes peuples les bienfaits de la paix, et tous mes efforts ont tendu à remplir fidèlement ce devoir sacré.

» Pour l'un de mes ennemis, d'ailleurs, il n'est pas besoin de prétexte; tourmenté par le désir unique de s'emparer d'une portion de mon empire, il trouve dans l'occasion propice une raison suffisante pour se lancer dans une guerre que rien ne justifie.

» Quant aux armées prussiennes, qui aujourd'hui menacent d'envahir nos frontières du nord, il y a à peine deux ans qu'une partie de ma fidèle et héroïque armée entreprit avec elles, comme alliée, une campagne sur les rives de la mer du Nord.

» J'avais accepté cette confraternité d'armes avec la Prusse afin de sauvegarder des droits fondés sur les traités, de protéger une population allemande menacée et de circonscire dans ses limites les plus étroites les maux d'une guerre inévitable. Par cette alliance des deux grandes puissances du centre de l'Europe auxquelles était dévolue la tâche de sauvegarder les intérêts pacifiques, je me proposais d'obtenir des garanties pour une paix durable au plus grand avantage de mon empire, de l'Allemagne et de l'Europe. Des conquêtes, je n'en ai point cherché et jamais je n'ai laissé planer sur mes intentions le moindre doute à ce sujet, ni vis-à-vis de mes frères d'armes, ni vis-à-vis de l'Europe. Désintéressé lors de la conclusion de l'alliance avec la Prusse, je me suis également laissé guider par le même sentiment, lorsque, peu après la conquête des duchés de l'Elbe, des complications surgirent. Le désintéressement forma la base de l'attitude prise par mon gouvernement en face de ces dissidents, qui n'auraient jamais pris naissance, si la Prusse avait eu des intentions aussi pures, et qui auraient facilement fait place à un accord, si elle avait montré le même respect que l'Autriche à l'endroit du devoir que lui imposait le pacte fédéral.

» Malheureusement, ces complications ayant été évoquées dans le but d'amener la réalisation de vues intéressées, il devint impossible à mon gouvernement de les écarter par la voie pacifique.

» C'est ainsi que de jour en jour la situation s'envenima et devint plus sérieuse.

» Cependant, lors même que ce n'était plus un secret pour personne, qu'il s'était formé entre mes ennemis une entente dont le but ne pouvait être qu'une attaque contre mon empire, je n'ai pas cru devoir encore renoncer à l'espoir de conserver la paix, et, fidèle à mon devoir de souverain, je me suis montré prêt à faire toutes les concessions compatibles avec l'honneur et le bonheur de mes peuples, pour éviter de la compromettre.

» Je ne tardai pas toutefois à comprendre que des hésitations prolongées rendraient difficile de repousser efficacement une attaque du dehors et mettraient en danger la sécurité de l'empire. Alors seulement je me résignai aux sacrifices cruels qui sont inséparables de la mise sur pied de guerre d'une armée.

» Aux assurances pacifiques données par mon gouvernement, aux déclarations répétées que j'étais prêt à procéder avec la Prusse à un désarmement réciproque et simultané, que répondit le cabinet de Berlin ?

» Il fit des contre-propositions qui équivalaient, si elles eussent été acceptées, à un oubli de tous les devoirs que m'imposaient et l'honneur et la sûreté de mon empire. La Prusse exigeait un désarmement préalable et complet, non seulement en ce qui la concernait, mais également vis-à-vis de l'Italie, dont des forces armées menaçaient mes Etats dans le sud, et pour les intentions pacifiques de laquelle aucune garantie n'était et ne pouvait être offerte.

» Toutes les négociations poursuivies avec la Prusse dans la question des duchés ont mis de plus en plus en évidence qu'une solution de cette question répondant à la dignité de l'Autriche, au droit et aux intérêts de l'Allemagne et des duchés ne saurait être obtenue par une entente avec la Prusse, qui n'essayerait même pas de cacher ses velléités de conquêtes basées sur une politique de violence. Aussi fallut-il rompre les négociations, et en même temps que la question était remise entre les mains de la Diète fédérale, appelée à la résoudre, les représentants légaux du Holstein furent convoqués.

» Les éventualités de guerre qui menaçaient la paix avaient engagé la France, la Grande-Bretagne et la Russie à inviter mon gouvernement à prendre part à des délibérations communes dans le but de faire disparaître les causes de discorde. D'accord avec mes intentions de conserver, s'il était possible, à mes peuples les bienfaits de la paix, mon gouvernement n'a point refusé de participer à cette œuvre de pacification; il a toutefois subordonné son adhésion à la condition expresse que le droit public européen et les traités existants formeraient le point de départ de cette tentative de conciliation, et que les puissances réunies en conférence ne poursuivraient aucun intérêt particulier contraire à l'équilibre européen et au détriment de l'Autriche.

» Si ces réserves naturelles firent à elles seules échouer les efforts pacifiques des trois puissances, il est évident que les pourparlers même n'auraient jamais pu contribuer à conserver et à raffermir la paix, et les derniers événements prouvent, sans que l'ombre d'un doute puisse encore exister, que la Prusse met actuellement la violence à la place du droit.

» L'ambition fatalement exaltée de la Prusse n'a plus reculé devant aucun obstacle, ni devant le droit et l'honneur de l'Allemagne tout entière. Les troupes prussiennes sont entrées en Holstein, les Etats convoqués par le gouvernement impérial ont été dispersés de force; l'autorité légitime en Holstein, que le traité de Vienne donnait en commun à l'Autriche et à la Prusse, a été réclamée par celle-ci exclu-

Je m'éveillai seul, je descendis; mon cheval était encore au râtelier; personne ne s'occupait plus de rien, la maison était absolument déserte. Ce fut une voisine qui m'expliqua la cause de cette morne solitude.

On venait de trouver au cimetière le cadavre de la morte déterrée et couché en travers de son cercueil, celui de Maurice étendu sur le bord de la fosse, et celui de Claude, cloué d'un coup de pioche à travers la tête sur un talus, au pied du mur, à cinquante pas des deux premiers.

Il était quatre heures du matin, l'air était frais, le ciel nuageux et la bonne femme qui me donnait ces horribles nouvelles suait à grosses gouttes et tremblait de terreur.

Cependant, elle s'apprêtait à m'en dire beaucoup plus long. Mais, sans rien entendre, je courus seller mon cheval et un quart d'heure après j'avais mis plus d'un kilomètre de distance entre l'auberge du Cheval-Blanc et moi.

Le drame du bourg de K... fit grand bruit. Le journal de la sous-préfecture lui consacra quatre colonnes, dont la substance, condensée en trente ou quarante lignes, fit aussitôt le tour de la presse parisienne et de la presse départementale. Pendant

huit jours, il ne fut question en France que de cette mystérieuse affaire. La justice instruisit, fit une enquête minutieuse, et les magistrats se battirent les flancs durant plus de deux mois sans parvenir à trouver le mot de cette énigme lugubre et sanglante.

Il fallut y renoncer. Tout était dit, on n'en parla plus.

Quant à moi, j'y pensais toujours. J'étais revenu peu à peu de ce sentiment d'horreur instinctive qui m'avait fait désertier l'auberge du père Michon si précipitamment, que je m'étais enfui sans même régler mon compte et sans dire mot à personne.

Camille, Claude, Maurice, ces trois noms tintaient sans cesse dans mon esprit comme un glas funèbre; je rappelais tous mes souvenirs, je rapprochais toutes les circonstances, je retournais l'affaire sur toutes ses faces et je sentais que je n'aurais de repos qu'après avoir déchiré le voile épais et résistant dont s'était enveloppé un horrible crime ou un malheur affreux.

Un soir, je ne sais comment, ni à quel propos, un de ces souvenirs si nombreux et si divers que j'évoquais perpétuellement, traversa ma pensée comme une étincelle sinistre et me fit courir un

frisson par tout le corps : ce fut celui de ce que j'appelais la *fièvre aux oublis*.

Tous mes confrères, les commis-voyageurs, connaissent parfaitement ma fièvre aux oublis, mais comme il est probable que beaucoup de personnes n'ont pas eu l'honneur de voyager pour l'article Lisieux et Louviers, je dois aux lecteurs quelques mots d'explication sur cette fièvre mystérieuse.

Quatre ou cinq ans avant l'affaire du Cheval-Blanc, comme je courais déjà la province, les fatigues de cette vie perpétuellement agitée et changeante avaient ébranlé chez moi le système nerveux à tel point que le sommeil m'était devenu impossible, et qu'après des nuits fiévreuses je passais mes journées dans un état de demi-ivresse, inquiète, somnolente, agacée, qui nuisait très-fort à mes affaires et qui me conduisait directement à la mort par l'épuisement du corps et de l'âme.

J'avais consulté beaucoup de médecins et inutilement essayé de tous les remèdes, lorsqu'à Marseille le hasard me fit rencontrer un vieux capitaine au long cours. Il était Hollandais et revenait de Java pour la dixième ou douzième fois.

Ce brave homme, possédé de la manie des médicaments, portait toujours dans ses poches je ne sais

combien de recettes et de substances souveraines pour la guérison de toutes les infirmités physiques. Il me fit cadeau, entre autres panacées contre le choléra, le typhus ou la fièvre jaune, de la fameuse fièvre aux oublis, particulièrement appropriée, disait-il, à mon infirmité nerveuse.

C'était un petit flacon carré ou plutôt un petit tube à quatre faces, sans goulot, dans lequel je trouvais empilées une douzaine de pastilles d'une substance assez molle, couleur chocolat, séparément enveloppées dans de minces feuilles d'or, et dont j'ignore encore aujourd'hui la composition.

Le capitaine, en me donnant cette fièvre, m'avait fait à son endroit les recommandations les plus sérieuses. J'en avais, me disait-il, de quoi dormir paisiblement pendant plus de cent ans. Il fallait enlever sur la pointe d'une aiguille d'acier une particule infiniment légère de la pastille, la plonger dans un verre d'eau sucrée où elle se fondrait aussitôt et boire le verre d'eau en me couchant.

(La fin au prochain numéro.)

sivement, et la garnison autrichienne s'est vue obligée de se retirer devant des forces décuplées.

» Lorsque la Confédération germanique a reconnu dans ces faits une violation arbitraire des traités et a ordonné, sur la proposition de l'Autriche, la mobilisation de l'armée fédérale, alors la Prusse, qui se targue si volontiers d'être le représentant des intérêts de l'Allemagne entière, a fait le dernier pas dans la voie fatale où elle était entrée, déchirant le lien national qui unit les Allemands entre eux. La Prusse a déclaré qu'elle sortait de la Confédération, exigé des gouvernements allemands l'adoption d'un soi-disant plan de réforme, qui n'est en réalité que le partage de l'Allemagne, et fait marcher ses troupes contre les gouvernements restés fidèles au pacte fédéral. C'est ainsi qu'est devenue inévitable la guerre la plus funeste, une guerre fratricide entre les peuples allemands.

» En présence des malheurs incalculables qui vont fondre sur tous, sur les individus comme sur les familles, sur les provinces comme sur les empires, et que je déplore profondément, j'en appelle à l'histoire et au Tout-Puissant, et je cite devant leur tribunal sacré ceux qui portent la responsabilité des maux dont ils sont les auteurs.

» Je me décide à combattre, confiant dans ma bonne cause et soutenu par le sentiment de la puissance inhérente à un grand empire, et dans lequel le prince et le peuple sont unis dans une seule et même pensée, dans un seul et même désir, ceux de défendre le bon droit de l'Autriche.

» A la vue de mes vaillantes armées, si prêtes au combat, qui forment le boulevard, le rempart contre lequel les forcés ennemis viendront se briser, je sens mon courage et ma confiance redoubler, et je ne puis qu'avoir bon espoir quand mon regard rencontre celui que mes peuples fidèles dirigent sur moi, unis et résolus, et leur dévouement prêt à tous les sacrifices.

» La flamme pure de l'enthousiasme patriotique brille avec la même intensité dans toute l'étendue de mon empire. Au premier appel, les soldats en congé sont partis pleins d'ardeur pour rejoindre leur drapeau; des volontaires s'enrôlent en masse dans les corps spéciaux; toute la population capable de porter les armes dans les provinces les plus menacées court aux armes, et, avec la plus noble abnégation, tous s'efforcent d'atténuer les maux de guerre et de subvenir aux besoins de l'armée.

» Un seul sentiment anime les habitants de mes royaumes et provinces: ils sentent les liens qui les unissent, la force qui résulte de l'union.

» Dans ce moment si grave, mais en même temps si édifiant, je regrette doublement que l'œuvre de l'entente sur les questions constitutionnelles ne soit point encore assez avancée pour me permettre de rassembler autour de mon trône les représentants de tous mes peuples; privé actuellement de cet appui, mon devoir de souverain n'en est que plus clair, et ma résolution d'assurer à tout jamais les droits constitutionnels à mon empire ne peut qu'en être plus ferme.

» Nous ne serons cependant pas seuls dans cette guerre: les princes et les peuples de l'Allemagne connaissent les dangers dont leur liberté et leur indépendance sont menacées par une puissance qui, ne connaissant aucun égard, ne se laisse guider que par ses instincts personnels et par des velléités de conquête. Ils n'ignorent pas quel soutien ils trouvent dans l'Autriche, qui seule peut sauvegarder ces biens si précieux et défendre la puissance et l'intégrité de la patrie allemande dans toutes ses parties.

» Tout comme nous, nos frères et confédérés allemands courent aux armes pour conserver intacts les plus sacrés des biens que les peuples aient à défendre. On nous a mis de force les armes dans la main. Eh bien, du moment où nous avons dû répondre à cette fatale nécessité, nous ne pouvons ni ne devons plus les déposer

avant d'avoir assuré à l'Autriche et aux États allemands, alliés avec nous, leur libre développement intérieur et consolidé leur puissance en Europe.

» Notre union et notre force ne doivent toutefois pas être pour nous les seuls motifs de confiance et d'espoir, ma confiance, mon espoir sont basés sur quelque chose de plus solide. J'ai foi dans la justice de Dieu Tout-Puissant, que ma maison a servi depuis sa fondation, de Celui qui n'abandonne jamais ceux, qui dans leur juste cause, se confient en lui. C'est pourquoi je prie Dieu de m'accorder son appui et la victoire, et j'exhorte mes peuples à se joindre à moi et à demander avec moi au ciel de bénir nos armes.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La direction générale des postes publie, au *Moniteur*, l'avis suivant:

Le public est prévenu que, depuis plusieurs jours, il existe un trouble dans l'arrivée des correspondances d'Allemagne. Les courriers de Berlin, de Hambourg et de Lubeck, c'est-à-dire ceux qui apportent une partie des dépêches de la Prusse, de la Russie et de la Norvège, les courriers de Bodenbach, de Cassel et de Saltzbourg, c'est-à-dire ceux qui apportent une partie des dépêches de l'Autriche, de la Bohême, de la Galicie et de la Saxe, ne sont pas parvenus à Paris, ou n'y parviennent qu'irrégulièrement.

La direction générale des postes a pris les mesures nécessaires pour que les correspondances qui arriveraient de ces différentes directions soient immédiatement distribuées ou réexpédiées.

— Mercredi matin, ont été saisis chez tous les libraires et au bureau du journal, les numéros du *Courrier français* des 10 et 17 juin.

— Méry est mort: il est mort, dans la nuit de dimanche à lundi, des suites d'une affection cancéreuse que depuis trois mois la science combattait en vain. Malgré ses souffrances, jusqu'à la dernière minute, le courageux poète est resté en pleine possession de soi-même, et c'est avec une simplicité stoïque qu'il s'est éteint dans les bras de M. George Bell, son fidèle ami.

— La congrégation de l'index a proscrit les ouvrages suivants: *Vie de Jésus-Christ*, par Cuniberti (en Italien); les *Apôtres*, par Renan; le *Catholicisme romain en Russie*, par Tolstoy; la *Pluralité des existences de l'âme*, par Pezzani, avocat à la cour impériale de Lyon; *Histoire de la littérature anglaise*, par Taine; la *Bible de l'humanité, études historiques et critiques sur les origines du christianisme*, par Michelet.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quelque temps, divers événements mettent en émoi les habitants de St-Martin-de-la-Place. Lundi, la justice se transportait dans cette commune, pour ouvrir une enquête relativement à un infanticide. On comprendra que nous ne nous fassions pas l'écho des bruits de toutes sortes qui circulent. Le crime a été mis à jour dans des circonstances assez extraordinaires.

Un chien avait déterré un petit enfant naissant, et avait apporté dans une ferme le tronc, auquel étaient encore fixés la cuisse gauche et le bras droit, la tête était perdue ainsi que les autres membres. Sans cette circonstance, ce crime serait peut-être resté inconnu.

Hier, on a retiré de l'Authion le corps d'un individu de Longué, qui s'est noyé. Tout porte à croire que ce jeune homme, âgé de 30 ans, a mis fin à ses jours, après avoir mangé en folies toute sa fortune. Le corps n'a pas dû séjourner plus de deux heures dans l'eau. Le médecin qui a été appelé aussitôt, n'a pu que constater la mort.

Dans la même commune, on a retiré de la rivière et presque au même endroit, le cadavre d'une femme qui s'est noyée accidentellement. Elle avait séjourné un mois sous l'eau, aussi son cadavre était-il en un état complet de putréfaction.

Quelques semaines auparavant on avait retiré encore un autre cadavre. L'Authion en cet endroit est profond et fort dangereux.

La *Contagion* a été jugée de la même façon à Angers qu'à Saumur. Voici ce que nous lisons dans les journaux de cette ville:

« La *Contagion* a été jouée hier sur la scène du théâtre Auber, devant un auditoire nombreux. La salle était comble:

» Les acteurs ont obtenu un grand succès. MM. Got et Berthon ont été particulièrement applaudis. Nous n'en pourrions dire autant de la pièce, qui a paru longue et un peu vide. Les critiques parisiens ont prétendu que, dans sa tournure à travers les provinces, l'intérêt de la pièce est passé du baron d'Estrigaud à André Lagarde. Nous avons remarqué des scènes bien menées, un dialogue souvent bien écrit, quelquefois spirituel, des traits de caractère fortement dessinés; en somme, d'intérêt, peu ou point. Aussi nous comprenons qu'avec des acteurs de choix, comme la troupe de M. Got, la pièce puisse faire illusion et soit écoutée avec plaisir. Mais la meilleure part du succès revient certainement aux interprètes. »

On lit dans le *Phare de la Loire*, à la date du 21:

La température élevée de la journée d'hier, température qui dès ce matin était de 22 degrés, avec une élévation maximum à midi de 30 degrés à l'ombre, et des vents d'E.-N.-E., a déterminé un orage qui, sans avoir précisément éclaté sur la ville, y a versé pendant une demi-heure des torrents d'une pluie diluvienne, entremêlée d'une certaine quantité de grêle sur quelques-uns de ses points. De formidables coups de vents soufflant du N.-N.-O. ont grondé pendant une grande partie de cet orage qui a duré deux heures, sans discontinuation d'éclairs et de coups de tonnerre.

A 4 heures, les thermomètres étaient descendus à 20 degrés.

Hier, comme avant-hier, dit encore le *Phare*, on n'a constaté aucun cas nouveau de choléra, ni aucun décès attribuable à cette maladie. Il y a donc lieu d'espérer de plus en plus que l'hôte terrible dont la présence avait d'abord causé tant d'alarmes parmi nous, a quitté définitivement notre ville. Déjà, cependant, une première fois on le croyait loin quand il a signalé son retour en ouvrant de nouvelles tombes; mais depuis il a décliné si régulièrement, que le renouvellement du même fait paraît heureusement bien improbable.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* rapporte ainsi le triste résultat d'une bien grave imprudence:

« Un menuisier, nommé Alphonse Cleret, demeurant à Bordeaux, était venu passer quelques jours à Tours, dont il était originaire et où habite sa famille. Il y avait seize ans que ses parents ne l'avaient vu. Agréablement surpris de sa visite, ceux-ci organisèrent pour la fête, une partie de plaisir, et dimanche dernier, il fut décidé que l'on irait dîner à la campagne.

» Dimanche, en effet, Alphonse Cleret et sa famille, composée de sept à huit personnes, se rendirent à une auberge située en dehors de la barrière St-François, à une petite distance du Menneton. Le dîner fut très-gai, comme on le pense. Heureux de cette petite fête, Cleret s'abandonnait tout entier à ces joies expansives du cœur que l'on éprouve en se trouvant réunis en famille après une longue séparation. Le repas, animé par ses joyeux propos, par sa gaieté communicative, se prolongea jusqu'à une heure assez avancée de la soirée. Personne, hélas! ne pouvait prévoir alors que cette journée si agréable pour tous

allait, dans quelques minutes, se terminer par un affreux événement, par le deuil et le désespoir.

» Onze heures sonnaient quand les convives songèrent à revenir à Tours. Ils se dirigèrent en chantant vers la barrière St-François où existe un passage à niveau, et à onze heures un quart ils y étaient arrivés.

» A cet instant, le train express n° 20, de Nantes, venait du côté de la barrière St-François, allant vers Tours.

» Alphonse Cleret pensant qu'il aurait le temps de traverser le passage à niveau avant le convoi, eut l'imprudence de s'engager sur la voie ferrée. On veut le retenir; mais déjà il est sur le milieu de la voie.

» L'express arriva comme la foudre. Enlevé par la locomotive, Cleret est lancé sur l'entrevoie à plus de cinquante pas en avant du train. C'est son père, éperdu de douleur, qui le premier court à lui et essaie de le relever. Mais le fils qu'il serre dans ses bras n'est plus qu'un cadavre affreusement mutilé. L'effroyable choc de la machine avait rompu les membres de la victime; le crâne avait été littéralement haché par le chasse-pierres.

» Un quart d'heure après, une locomotive, remorquant un wagon dans lequel se trouvait M. Cazeaux, commissaire spécial du chemin de fer d'Orléans, accompagné d'un médecin, était dirigée sur le lieu de l'accident et ramenait à Tours le corps d'Alphonse Cleret et sa famille tout en pleurs.

» Alphonse Cleret était âgé de 37 ans environ. Il était marié et n'avait pas d'enfants. »

M. Edmond Got, le Lagarde de la *Contagion*, qui vient de jouer dans notre ville avec un si franc succès, est Breton. C'est à tort que le *Dictionnaire des Contemporains* place le lieu de sa naissance à Lignerolles, département de l'Orne; il est né le premier octobre 1821, à Pipriac. (*Phare de la Loire.*)

## PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui sont convenues avec le percepteur de payer leurs contributions en un seul terme, sont priées de le solder avant le 25 juin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Nous apprenons qu'une légère escarmouche a eu lieu entre une grand-garde autrichienne et un corps franc italien dans le Tyrol. C'est le commencement des hostilités entre l'Italie et l'Autriche. Aucun fait militaire important ne nous est signalé d'outre-Rhin.

Cracovie, 21 avril. — Cette après-midi, un parlementaire a remis à Oswicim, à un poste autrichien, la déclaration de guerre de la Prusse.

Vienna, 22 juin. — Cette nuit, les Prussiens ont franchi en nombre inconnu la frontière autrichienne, près d'Oderberg, sur la frontière de la Silésie prussienne et de la Silésie autrichienne. (*Le Temps.*)

La reine d'Angleterre aurait donné au cabinet la faculté de dissoudre le Parlement. Le *Times* croit à la possibilité d'un ministère de coalition sous lord Stanley.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur,

Donne avis que, par jugement du 31 mai 1866, le tribunal civil de première instance de Saumur a donné à l'administration acte de consentement des propriétaires ci-après dénommés à la cession de leurs terrains situés au bourg des Tuffeaux, et nécessaires à la rectification de la route départementale, n° 14;

Savoir:

1° Du sieur Bompais, Alexis, demeurant aux Tuffeaux, vingt-neuf centiares, au bourg, consistant en un rez-de-chaussée, n° 4 bis du plan parcellaire, 274 du plan cadastral, section A, et un are neuf centiares, au même lieu, consistant en bâtiments, hangar et cour, n° 5 du plan parcellaire, et 272 du plan cadastral, même section ;

2° Du sieur Charton, Etienne, fils, demeurant à Angers, trente-trois centiares, au bourg des Tuffeaux, consistant en jardin, n° 12 du plan parcellaire, et 180 du plan cadastral, section A.

Et attendu que les sieurs Bompais et Charton n'ont pas accepté l'indemnité offerte par l'administration, a désigné, pour remplir les fonctions de directeur du jury, M. Baillergeau, juge, chargé de fixer l'indemnité, et M. Ducamp, juge, pour le remplacer au besoin.

Dans la huitaine qui suivra la notification du présent avis, les propriétaires sus-dénommés seront tenus d'appeler et de faire connaître à l'administration (hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur) les fermiers, ceux qui auraient des droits d'usufruit d'habitation ou d'usage, tels qu'ils sont réglés par le Code Napoléon, et ceux qui pourraient réclamer des servitudes; sinon ils resteront chargés envers ces derniers des indemnités qu'ils pourraient réclamer. Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits et de les faire connaître dans le même délai de huitaine, à défaut de quoi ils seront déchus de tous leurs droits à l'indemnité.

Le présent avis sera notifié au domicile des sieurs Bompais et Charton. Il sera, en outre, publié à son de caisse ou de trompe dans la commune des Tuffeaux, et affiché à la principale porte de la Mairie; il sera aussi inséré au journal l'Écho saumurois.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 20 juin 1866.

Le Sous-Préfet,  
V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

(303)

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

## ADJUDICATION

DES

### TRAVAUX

A exécuter sur l'hippodrome de Saumur, pendant les années 1866, 1867 et 1868.

La commission administrative des Courses de Saumur fait savoir que le samedi 7 juillet, heure de midi, il sera procédé à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication, au rabais et à l'extinction des feux, des travaux à exécuter sur l'hippodrome de Saumur pendant les années 1866, 1867 et 1868, avec prorogation pour 6 autres années, si la société est reconstituée en 1868 et 1871.

La mise à prix est fixée à 1,500 francs. L'adjudicataire jouira en outre du produit des tribunes réservées au public et de diverses locations d'emplacement sur l'hippodrome.

Les travaux consistent en : Tribunes de la société; établissement des pistes avec leurs pi-

quets et cordes, haies, barrières, fossés, douves, murs, etc., ainsi qu'il est détaillé au cahier des charges, lequel est déposé chez M. Joly-Leterme, architecte, membre de la commission des Courses.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges tous les jours, de midi à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés, chez M. Joly-Leterme, architecte et membre de la commission, et chez M. Lambert-Lesage, secrétaire-trésorier de la société.

Saumur, le 20 juin 1866.  
Le président des Courses de Saumur,  
DU BAUT.

(304)

BOURSE DU 21 JUIN.  
3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 62 65.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 92 25

BOURSE DU 22 JUIN.  
3 p. 0/0 hausse 27 cent. — Fermé à 62 92.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 92 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ POPINET et C<sup>ie</sup>

Suivant acte sous signatures privées, passé à Saumur le dix-huit juin courant, entre les sieurs Frédéric Popinet et Samson Boutin, vanniers, demeurant le premier à Saumur, le second à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, et enregistré à Saumur le dix-neuf juin courant, f° 60, r°, cases 5 et 6, par Touchard, qui a reçu neuf francs vingt centimes pour droits et décimes, la société constituée entre les sus-nommés pour l'exploitation d'ateliers de vannerie à Fontevraut et le commerce des osiers, par acte de M<sup>o</sup> Touchaleaume, notaire à Saumur, en date du seize janvier mil huit cent soixante-six, enregistré, a été déclarée dissoute à compter dudit jour dix-huit juin courant, et MM. Théobald Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, et Saturnin Poulet, avoué à Saumur, ont été nommés liquidateurs de ladite société, qui existait sous la raison sociale : POPINET et C<sup>ie</sup>.

Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent soixante-six,  
Signé : Popinet fils et Boutin.  
Enregistré à Saumur, le vingt juin mil huit cent soixante-six, f° 60, v°, c° 4. Reçu deux francs, décimes en sus, trente centimes.  
Signé : Touchard.

Les commandes, réclamations et correspondances devront être adressées à M<sup>o</sup> POULET, avoué à Saumur, Grande-Rue, n° 10, l'un des liquidateurs soussignés.

Saumur, le vingt-un juin mil huit cent soixante-six.  
Signé : KERNEIS et POULET.

Etude de M<sup>o</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE, en totalité ou par lots, UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, près l'église, comprenant maison de maître, maison de fermier, caves, pressoirs, pavillon, beau jardin et trois clos de terre et vigne : le tout contenant trois hectares vingt ares. S'adresser, pour visiter cette propriété et pour traiter, à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr, mandataire de M. et M<sup>o</sup> GASSEAU, ou à M<sup>o</sup> CLOUARD, notaire. (306)

## A VENDRE

Une très-jolie et très-bonne petite JUMENT, âgée de 6 ans, pur sang. S'adresser à M<sup>o</sup> RAGUIDEAU, sur les Ponts. (302)

Etudes de M<sup>o</sup> DUFOUR, notaire à Gennes, et HAMELIN, notaire à Saint-Georges-le-Tourel.

## A VENDRE

A L'ADJUDICATION OU A L'AMIABLE, Le dimanche 15 juillet 1866, après midi,

A Gennes, en l'étude de M<sup>o</sup> DUFOUR,

## LES BIENS

Ci-après désignés,

Situés commune des Rosiers :

1° Une closerie, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés et terre labourable en un seul tenant, contenant 2 hectares 10 ares, sise à Moncotti, exploitée par Girard..... 2 h. 10 a.

2° Une pièce de terre, sise au même canton, exploitée par Baltais-Delaunay, contenant... 3 96

Total de la contenance 6 h. 06 a.

La pièce de terre pourra être détaillée. La division en est facile et la jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers, et aux notaires pour traiter et pour tous renseignements.

Etudes de M<sup>o</sup> CHAPIN et LORIOU DE BARNY, notaires à Angers.

## A VENDRE PAR ADJUDICATION

## L'USINE

DE

## CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE,

Située commune de ce nom, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

## DÉSIGNATION :

Cette usine consiste en : 1° Vastes bâtiments à cinq étages où se trouvent : trente paires de meules, mises en mouvement par deux turbines; bluteries, nettoyage et autres ustensiles, magasins.

2° Maison de maître en bon état, avec bâtiments de service : cour, issues, jardin, terrains et prairies; le tout contenant un hectare vingt ares environ.

3° Chute d'eau évaluée de la force de deux cent quarante chevaux environ sur la rivière de la Sarthe.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>o</sup> CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 12, le samedi 14 juillet 1866, à midi.

Mise à prix, 150,000 fr. On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>o</sup> CHAPIN et LORIOU DE BARNY, notaires à Angers, place du Ralliement. (299)

Etude de M<sup>o</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

## UNE MAISON ET JARDIN,

Rue des Potiers, n° 11, Et un clos de vigne, au Vau-Langlais, contenant 80 ares. (290)

## A LOUER

présentement,

## PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

## A VENDRE

## OU A ÉCHANGER

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attendant et se montant parfaitement. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Etude de M<sup>o</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES,

Pour cessation de commerce,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur,

Par le ministère de M<sup>o</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur,

Dans le magasin

De M. HUBLOT, dit POUZET,

Coiffeur à Saumur, rue d'Orléans.

Lundi 25 juin 1866, à midi, et jours suivants,

Il sera vendu :

Grande quantité de pots de pomade, poudre et boîtes de poudre de riz, savons, vinaigres de toilette, poudre dentifrice, opiat, huile antique et autres parfumeries, brosses, peignes, cravates, cache-nez, etc., consoles, glaces, étagères, chaises, tables, table de toilette, fauteuils, montres vitrées, vitrines, séparations, appareil à gaz et les conduits, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

## A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1867,

UNE MAISON, jardin et servitudes, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (295)

## A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues.

S'adresser à M. BERGE, sellier.

Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

## A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

## A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

## A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (263)

## MAISON A LOUER,

Composée de plusieurs chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et servitudes,

Joli jardin.

Rue de la Porte-Neuve, près de la rue Neuve-Beaupaire.

S'adresser à M<sup>o</sup> ROBERDEAU. (293)

## Changement de domicile.

L'étude de M<sup>o</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

## COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1<sup>er</sup> septembre 1819, 6 avril 1848 et 15 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel* du 5 mai 1866.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 3 mai courant dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à sept milliards quatre cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-un mille neuf cent quarante-deux francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-cinq Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix francs quarante centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 31 décembre 1865, était de un million trois cent quarante-cinq mille six cent quarante-deux francs cinquante-six centimes.

Savoir :

Primes réservées pour les risques courants, ci... 1,545,642 56 } 5,545,642 fr. 56  
Réserve sociale..... 2,000,000 " }

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1866 et années suivantes, dont le montant s'élève à trente-un millions de francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du second semestre 1865, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises, les denrées, les bestiaux et les récoltes.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1733 et 1734 du Code Napoléon. — Elle assure aussi le recours des voisins (art. 1382, 1383 du Code Nap.) et le recours des locataires contre les propriétaires (art. 1386 et 1721 du Code Nap.).

Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la foudre, de l'explosion du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent général de la Compagnie, à Saumur, et au besoin à M. FILLOCHEAU, greffier de la justice de paix du canton sud, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances. (307)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le 23 juin 1866



Chateau  
ad.

Goudet